



Acte d'engagement Consommateur - Producteur de Légumes

(Production issue de l'agriculture raisonnée)

Saison 2018/2019

➤ Entre l'adhérent :

NOM & Prénom :

E-mail :

Adresse :

Tél. Domicile :

Tél.
Portable :

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Régler par avance ses livraisons au producteur sur la période **de livraison de 11 mois**,
- ✓ Trouver un remplaçant en cas de vacances ou exceptionnellement de désistement,
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production,
- ✓ Participer à la vie de l'association,
- ✓ **Assurer une permanence, au moins 1 fois dans la saison.**

➤ Et le producteur de légumes :

DOUX Rémy	
GAEC Doux et Fils Ferme de Pingaillon 33430 BAZAS	doux.sophieremy@orange.fr
Tél/Fax : 05 56 25 00 61	06 24 42 31 89

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Effectuer les livraisons selon le rythme convenu durant la période **de livraison de 11 mois**,
- ✓ Echanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits,
- ✓ Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production, (sauf avec l'accord des adhérents)
- ✓ Participer à la vie de l'association,
- ✓ Composer chaque panier pour une valeur de **15 €**

Il est arrêté les modalités particulières suivantes :**► LIVRAISON – DISTRIBUTION DES PANIERS**Période de livraison : **du 2 mai 2018 au 27 mars 2019**

Lieu : 135, rue Mazarin – 33000 BORDEAUX

Jour : Mercredi de 19 h 00 à 20 h 00

► TARIF PANIER ENTIER□ **15* € le panier par semaine** pour 38 distributions.**► CONDITIONS DE REGLEMENT**

Paiement mensuel, par chèque établi à **l'ordre du producteur, GAEC Doux et Fils**, (daté du jour de la signature de l'engagement) et encaissable au début de chaque mois, se décomposant comme suit :

□ **10 chèques de 52 €* et 1 chèque de 50 €* (soit un total de 570 €*)**

*TVA comprise

Une cotisation annuelle de 10 € valable pour tous les contrats, est demandée pour l'adhésion à l'Association « Terre et Sillons ».

N.B. : ce chèque, daté du jour de l'adhésion, est à établir à l'ordre de l'Association « Terre et Sillons ».

► DATES DE DISTRIBUTION : les mercredis

2017 : Mai : 2-16-23-30	Septembre : 5-12-19-26	2018 : Janvier : 9-16-23-30
Juin : 6-13-20-27	Octobre : 3-10-17-24-31	Février : 6-13-20-27
Juillet : 4-11	Novembre : 7-14-21-28	Mars : 6-13-20-27
	Décembre : 5-12-19	

► REFERENCES

Le dit acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la période du présent engagement.

Fait à Bordeaux en 1 exemplaire (1)	le	/	/2018
L'Adhérent	Le Producteur		

(1) *exemplaire à remettre signé au producteur*

Contacts coordinateurs

Véronique BAZANEGUE

veronique.bazanegue@gmail.com

06 71 19 80 32



Reçu

De M...

POUR CONFIRMATION DE SON ENGAGEMENT D'ACHAT DE PANIERS DE LEGUMES
Soit 570 € pour 38 distributions (*TVA comprise)
à M. Rémy DOUX

Date et signature :
(la personne relais)